

ARRETE n° 23-452
Portant nomination du Directeur Délégué EUT+ Accelerate phase II
Et du Principal Representative EUT+

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Au 31 octobre 2023, terme de la phase I du projet EUT+, la fonction de Mme Myriam MAUMY en tant que Directrice Déléguée EUT+ prendra fin.
Cet arrêté remplace donc l'arrêté 22-039.

Article 2 :

Monsieur Pierre BEAUSEROY, Professeur des Universités, est nommé Directeur Délégué EUT+ Accelerate, pour la phase II du projet, à compter du 5 septembre 2023 et jusqu'au 31 octobre 2027.

Cet arrêté abroge l'arrêté 22-607 portant nomination du chargé de mission en charge du déploiement de la stratégie EUT+ au sein de la Direction à la Formation et à la Pédagogie.

Article 3 :

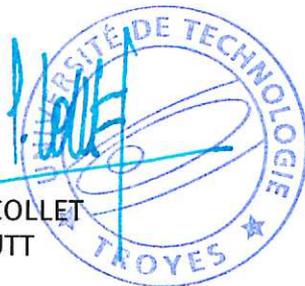
Monsieur Jérôme PLAIN, Professeur des Universités et Directeur Adjoint de l'UTT, est nommé, Principal Representative de l'UTT au sein du projet EUT+ à compter du 5 septembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2027, en remplacement de Mme Myriam MAUMY.
Cet arrêté remplace donc l'arrêté 22-462.

Article 4 :

La fonction de directeur délégué relève du groupe 2 « responsabilités supérieures » de la part C2 du RIPEC.

Fait à Troyes, le 4 septembre 2023

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques
Copies : Intéressé(e)s
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr

Vu par l'intéressé
Jérôme PLAIN

Le : 06.09.2023



Vu par l'intéressé
Pierre BEAUSEROY

Le : 4/9/23

